VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 1

CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF ET SPORTIF SAINT JEAN

Rapporteur : Madame Christine DULAC ROUGERIE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Saint Jean, la Ville accompagne la structuration du quartier initié par l'installation du nouveau lycée, par la construction d'un équipement associatif et sportif destiné à l'enseignement du sport pour les lycéens mais également dimensionné pour répondre aux autres besoins de la ville : écoles et associations clermontoises, tant pour des créneaux d'entraînement de sport loisir que pour la compétition rendue possible par l'adjonction aux locaux sportifs d'une tribune de 1.500 places. Largement ouvert sur le quartier et desservi par les transports en commun et à terme par la ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), ce nouvel équipement participera également à l'animation de la vie de son environnement direct. Ainsi, par ces multiples utilisations, cet équipement ancrera le quartier Saint Jean dans la vie des Clermontois et permettra également un rayonnement dépassant notre commune.

Programme technique et Performance environnementale

Le programme est issu d'une concertation menée avec les partenaires institutionnels et l'Education Nationale, pour répondre au mieux aux besoins de tous.

Le futur équipement associatif et sportif, ouvert sur le quartier Saint-Jean, est dimensionné pour accueillir plusieurs types de pratiques en simultané grâce à ses différents espaces sportifs. Il est également dimensionné pour accueillir des compétitions et manifestations sportives de haut niveau grâce à sa tribune de 1.500 places et à ses espaces de réception. Il complète l'offre sportive avec une capacité intermédiaire entre la Maison des Sports et les autres gymnases que possède la Ville de Clermont-Ferrand.

Le nouvel équipement présente une surface utile de 4.279 m² de locaux, comprenant notamment :
- un plateau sportif de 44 m x 26 m répondant aux exigences de compétition de haut niveau,
- un Dojo et une Salle annexe afin de répondre à un besoin croissant des associations sportives,
- une salle de musculation pour compléter l'offre de la Ville de Clermont-Ferrand,
- l'ensemble des locaux annexes permettant de répondre aux besoins des 4 espaces de pratique sportive et aux exigences des fédérations pour la compétition (vestiaires, sanitaires, bureaux, infirmerie, etc.).
- un espace associatif (de 300m²) identifié et complémentaire à l'espace sportif pouvant servir d'espace de réception, répondant également à un besoin associatif croissant en salles de réunion (assemblées générales, réunions de bureau, etc.).
- une salle de presse, bar, billetterie qui permettront d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau,
- une tribune de 1.500 places assises.

Le nouvel équipement associatif et sportif est conçu et réalisé selon des objectifs environnementaux visant à le rendre très performant, notamment par :
- une empreinte carbone réduite par l'utilisation de matériaux d'origine renouvelable et bio-sourcés. L'objectif est d'atteindre le niveau Carbone 2 (C2).

- la réduction des consommations énergétiques par une conception bio climatique, Gestion Technique Centralisée, éclairage par Led. L'objectif est l'obtention d'un niveau de performance énergétique de type E4 (bâtiment à énergie positive impliquant des apports renouvelables).

Procédure de consultation et choix du groupement

Afin de garantir l'atteinte des performances précédentes et la vérification de leur respect dans le temps, la construction de l'équipement est réalisée sous forme d'un Marché Global de Performance (MGP) qui comprend la conception, la construction ainsi que la maintenance et l'exploitation pour les 3 premières années. Cette procédure doit permettre une excellente prise en compte du coût global et offre une vision de moyen et long terme sur l'exploitation de ce nouvel équipement. L'utilisation de ce nouveau type de marché est le seul possible pour une livraison de l'ouvrage à l'été 2023, hors aléas.

La consultation pour ce MGP a été lancée le 2 décembre 2020. Le premier jury, le 4 février 2021 a permis de sélectionner parmi 7 candidatures, 3 groupements admis à présenter une proposition architecturale et une offre financière. Ces offres ont été remises le 15 avril 2021. La procédure en dialogue compétitif s'est déroulée en 2 phases avec une proposition initiale, analysée par une commission technique composée de prestataires spécialisés et des services (Ville, Métropole et SPL). A la suite se sont tenues des réunions de dialogue avec chaque groupement dans le but d'améliorer leurs offres. Les propositions finales ont été présentées au deuxième jury, après analyse de la commission technique, le 8 juillet 2021.
D'un avis unanime le jury a classé 1ère la proposition du groupement Bouygues Bâtiment Sud-Est / CRR Architecture. Leur proposition répond en tout point au programme fonctionnel avec le niveau de performance environnementale le plus élevé, soit E4C2. Le marché a été notifié le 4 août 2021. Les études sont dès lors en cours conformément au calendrier de l'opération. Le Permis de construire sera déposé fin septembre et les travaux démarreront en début avril 2022 pour une livraison fin mai 2023 (hors aléas).

Coût de l'opération

Le montant total du budget d'investissement à allouer à cette opération de construction a été consolidé suite à la sélection du candidat. La performance environnementale élevée retenue, ainsi que la conjoncture particulière de tension sur les matériaux de construction ont eu un impact sur le coût global de l'opération. En intégrant les études, les travaux, les provisions pour aléas, les diagnostics, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les contrôles, les frais d'organisation des consultations, les équipements sportifs et les mobiliers, l'enveloppe globale est estimée à ce stade à 17.069.158,00 € TTC toutes dépenses confondues. Parallèlement plusieurs demandes de subventions ont été sollicitées dans le cadre du programme.

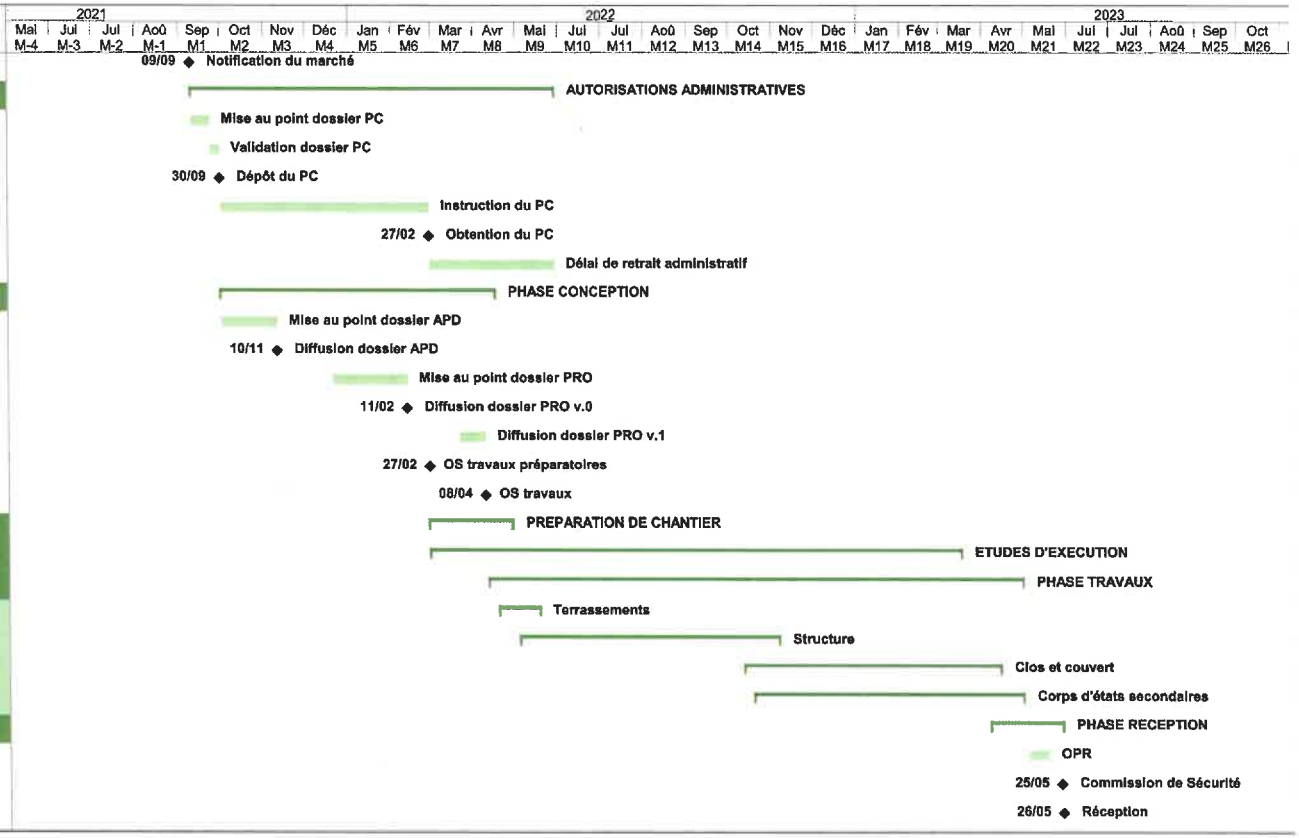
Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

Calendrier prévisionnel de l'opération

CLERMONT-FERRAND - MGP Gymnase Saint Jean

D4-1 1.Calendrier de conception réalisation simplifié - 11/06/2021

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
5	Notification du marché	0 jour	09/09/21	09/09/21
7	AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES	164 jours	10/09/21	28/05/22
8	Mise au point dossier PC	10 jours	10/09/21	23/09/21
9	Validation dossier PC	5 jours	24/09/21	30/09/21
10	Dépôt du PC	0 jour	30/09/21	30/09/21
12	Instruction du PC	5 mé	30/09/21	27/02/22
13	Obtention du PC	0 jour	27/02/22	27/02/22
15	Délai de retrait administratif	3 mé	27/02/22	28/05/22
17	PHASE CONCEPTION	132 jours	01/10/21	15/04/22
18	Mise au point dossier APD	28 jours	01/10/21	10/11/21
19	Diffusion dossier APD	0 jour	10/11/21	10/11/21
21	Mise au point dossier PRO	34 jours	20/12/21	11/02/22
22	Diffusion dossier PRO v.0	0 jour	11/02/22	11/02/22
24	Diffusion dossier PRO v.1	15 jours	21/03/22	08/04/22
25	OS travaux préparatoires	0 jour	27/02/22	27/02/22
26	OS travaux	0 jour	08/04/22	08/04/22
45	PREPARATION DE CHANTIER	42 jours	28/02/22	27/04/22
63	ETUDES D'EXECUTION	250 jours	28/02/22	15/03/23
90	PHASE TRAVAUX	241 jours	11/04/22	28/04/23
95	**Terrassements**	**20 jours**	**19/04/22**	**16/05/22**
98	**Structure**	**115 jours**	**03/05/22**	**04/11/22**
127	**Clos et couvert**	**115 jours**	**11/10/22**	**12/04/23**
143	**Corps d'états secondaires**	**130 jours**	**18/10/22**	**28/04/23**
175	PHASE RECEPTION	32 jours	06/04/23	26/05/23
177	OPR	10 jours	02/05/23	16/05/23
179	Commission de Sécurité	0 jour	25/05/23	25/05/23
180	Réception	0 jour	26/05/23	26/05/23



DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 OCT. 2021

Le Maire,
P/ le Maire et par délégation
La Première Adjointe

Christine DUBOC-ROUGERIE